

## Règles déontologiques

### Caractère inédit de l'article et propriété intellectuelle

En soumettant un article pour publication, les auteurs garantissent que l'article est original, n'a pas été publié auparavant, n'a pas été soumis pour publication à un autre journal et ne le sera pas jusqu'à la réponse du comité de lecture.

Ils s'engagent également à respecter la propriété intellectuelle et à ne pas reproduire des extraits d'autres publications, protégées par des droits d'auteur, y compris de longues citations (plus de 500 mots), sans accord écrit de l'éditeur.

Les articles qui ont déjà été publiés dans une autre langue doivent être expressément signalés.

Un contrôle d'éventuelles situations de plagiat et d'auto-plagiat peut être effectué via des outils de détection de plagiat (tels que Compilatio et Scribbr, Ouriginal...).

### Principes éthiques

Pour les articles soumis dans les rubriques « Articles originaux » et « Perspectives et retours d'expériences », la confirmation doit être donnée que les principes éthiques et le cadre légal ont été respectés. Pour les recherches empiriques auprès de sujets humains, les auteurs doivent fournir la preuve que le comité d'éthique adéquat a validé le projet de recherche ou fournir une déclaration précisant que cette démarche n'est pas requise.

### Conflits d'intérêt

Les auteurs doivent déclarer tout lien, financier, personnel ou autre, qu'ils entretiendraient avec un acteur ou une institution citée dans leur article.

## Droits d'auteur et de reproduction

Les auteurs dont les articles sont acceptés pour publication en cèdent les droits de façon permanente à la revue.

Les articles sont **sous embargo pour une durée de 3 ans**.

Les auteurs peuvent cependant **diffuser sur une plateforme ouverte d'open data documentaire ou republier une partie de leur article librement sous certaines conditions** :

- Ils avertissent en amont la coordination éditoriale de la revue ;
- Toute diffusion ou republication précise très clairement que la version originale est publiée dans *Gérontologie et société* ;
- Pour une diffusion sur une plateforme ouverte d'open data documentaire interne ou externe (type HAL), la version finale de l'article et non maquettée par la revue peut être mise en ligne dans un délai au minimum d'un an (1 an) après la publication du numéro de *Gérontologie et société* ;
- Pour une republication partielle dans une autre édition (type ouvrage collectif), la version finale peut être mise à disposition dans un délai au minimum de trois ans (3 ans) après la publication du numéro de *Gérontologie et société* ;
- Les auteurs envoient les références des plateformes ouvertes en cas de diffusion en ligne et un exemplaire papier ou électronique pour une republication dans une autre édition.